

DECLARATION DE L'AUT 85 LORS DE LA REUNION PUBLIQUE A OULMES LE 18 JUILLET 2024

Madame Présidente du Conseil Régional de la Région des PAYS DE LA LOIRE,

Notre Association des Usagers des transports de Vendée (AUT 85) souhaite aujourd'hui vous interpeller sur les transports dans le sud Vendée et plus particulièrement sur l'absence de desserte Ter entre les agglomérations de LA ROCHE SUR YON (13 communes, 98290 habitants) et de LA ROCHELLE (28 communes, 178217 habitants).

Permettez-nous un petit rappel historique :

Lors du Comité de Pilotage du 8 novembre 2017, l'Etat et les régions Nouvelle Aquitaine et Pays de La Loire ont décidé de ne refaire qu'une seule des deux voies de circulation entre LA ROCHELLE et LA ROCHE SUR YON, de créer deux points de croisements, MARANS et LUCON et de mettre en place un système de signalisation à transmission digitale appelé « Next Régio », le tout pour un montant estimé à l'époque à 120 millions d'€ puis 138 Millions d'€ pour finir à 155,5 Millions d'€.

Ainsi, depuis juillet 2021, les trains circulent sur une voie unique.

En 2021, les régions PAYS DE LA LOIRE et NOUVELLE AQUITAINE avaient convenu d'une « *Etude de mobilité sur l'axe LA ROCHELLE – LA ROCHE SUR YON* », pilotée par la région NOUVELLE AQUITAINE dans le but de « *connaitre le potentiel de développement autour de cet axe, en particulier, l'opportunité de développer une offre ferroviaire avec la création de nouvelles haltes Ter* ». Plusieurs réunions se sont tenues (ateliers, COPIL).

Le 12 janvier 2024, lors de votre venue dans la commune de FONTENAY LE COMTE pour présenter votre « *Plan de Mobilité* », M ROCH BRANCOUR, Président de la Commission Infrastructures, Transports et Mobilités Durables, a souhaité rencontrer en urgence notre Association des Usagers des Transports de VENDEE (AUT 85).

Il nous a annoncé que la région PAYS DE LA LOIRE se retirait de « *l'Etude de mobilité* » engagée par les deux régions pour les raisons suivantes :

- « *Potentiel de fréquentation faible, les gens ne prendront pas le train - Pas possible de mettre des trains, la Voie Unique étant un handicap - Coût de construction des quais trop élevés - Achat de trois automoteurs trop coûteux - Le train n'est pas compétitif en temps de parcours comparé avec la voiture* ».
- Il annonce, la mise en place à titre expérimental à partir de septembre 2024, de Cars Express entre FONTENAY LE COMTE et LA ROCHE SUR YON par l'autoroute avec correspondance Ter pour NANTES tout cela en moins de deux heures.
- Il confirme la tenue d'un Comité de Ligne en février 2024.

Pourquoi un tel revirement de la Région des Pays de La Loire ?

Pourtant, tout commençait bien le 16 novembre 2023 à l'écoute de vos propos lors de la signature du CPER en présence de Clément BAUNE alors Ministre des Transports.

Vous annoncez, un « *Contrat de Plan Etat-Région tourné vers l'avenir* » dont les quatre premiers points sont les suivants :

- **Relancer l'économie** pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale ;
- **Accompagner les transitions** pour transformer durablement le modèle de développement ;
- **Relier les territoires** en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain ;
- **Préserver la cohésion sociale et territoriale** et contribuer au développement de tous les territoires.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

4 trains Intercités circulent entre NANTES et BORDEAUX et un Ter part de LA ROCHELLE le matin à destination de NANTES pour ne revenir que le soir vers LA ROCHELLE, rien pour se rendre de LA ROCHE SUR YON vers LA ROCHELLE le matin ni le soir. A notre connaissance, c'est un cas unique en France pour des agglomérations de ces tailles.

Lors du Comité de Ligne du 21 février 2024 à LUCON, il y avait une participation importante d'usagers, de représentants d'associations, d'élus (Municipalités, Conseils de Développement) qui ont demandé une desserte du quotidien par train avec une arrivée avant 9h00 à LA ROCHELLE ou à LA ROCHE SUR YON, un retour le soir, un développement de nouvelles haltes ferroviaires à VELLUIRE, NALLIERS, CHAMP SAINT PERE afin de décongestionner les routes qui mènent à La Rochelle.

Pour répondre à ces demandes, notre association propose de repositionner le Ter qui va à NANTES le matin de façon différente.

Nous proposons de limiter le Ter du matin de LA ROCHELLE à LA ROCHE SUR YON avec correspondance pour NANTES et de repositionner les km train de LA ROCHE SUR YON à NANTES vers LA ROCHELLE ce qui permettrait de créer un Ter le matin entre LA ROCHE SUR YON et LA ROCHELLE cela sans coût supplémentaire.

Même chose pour le soir en repositionnant les km train de NANTES à LA ROCHE SUR YON entre LA ROCHELLE et LA ROCHE SUR YON ce qui permettrait de créer une relation Ter le soir entre ces deux agglomérations cela toujours sans coût supplémentaires.

Il ne resterait plus qu'à financer les créations de milieu de journée.

	N° Train	Création	Intercités 3852	Création	Intercités 3854	Intercités 3856	Création	Création	Intercités 3858
Sens La Rochelle - La Roche sur Yon	La Rochelle	6h42	10h19	11h11	12h18	16h18	17h11	18h58	20h19
	Marans	6h57		11h26			17h26	19h23	
	Marans	6h59		11h28			17h28	19h25	
	Luçon	7h25	10h58	11h54	12h58	16h58	17h54	19h51	20h58
	Luçon	7h27	11h00	11h56	13h00	17h00	17h56	19h53	21h00
	La Roche sur Yon	7h50	11h22	12h19	13h23	17h23	18h09	20h16	21h23
	La Roche sur Yon	8h02	11h24	12h32	13h24	17h24			21h24
Nantes	8h54	12h05	13h25	14h05	18h05			22h05	

PROPOSITIONS de l'AUT 85 pour une DESSERTTE Ter									
	N° Train	Création	Intercités 3831	Création	Intercités 3833	Intercités 3835	Création	Intercités 3837	Création
Sens La Roche sur Yon - La Rochelle	Nantes	6h01	7h55	9h08	11h55	15h55	16h35	17h55	18h08
	La Roche sur Yon	6h50	8h34	9h58	12h34	16h34	17h25	18h35	19h00
	La Roche sur Yon	7h02	8h35	10h35	12h35	16h35	17h31	18h37	19h28
	Luçon	7h25	8h58	10h58	12h58	16h58	17h54	19h00	19h51
	Luçon	7h27	9h00	11h00	13h00	17h00	17h56	19h01	19h57
	Marans	7h53		11h26			18h22		20h30
	Marans	7h54		11h28			18h23		20h35
La Rochelle	8h09	9h41	11h43	13h39	17h39	18h46	19h39	20h50	

Quant aux créations de nouvelles haltes, la réalité est bien en deçà des sommes annoncées par Monsieur ROCH BRANCOUR (10 M€) et l'étude SYSTRA (de 3 à 8 Millions d'€).

Sur la région Nouvelle Aquitaine, dernièrement plusieurs haltes ont été créées, par exemple :

BOULAZAC en décembre 2020, ligne en double voie, quais pour les voyageurs, passerelle avec ascenseurs : **4 millions d'euros**.

LE BOUSCAT STE GERMAINE ligne en double voie, dans la banlieue de Bordeaux, en milieu urbain, situé sur un talus et un pont, 2 quais de 144 m, 2 ascenseurs, 2 escaliers, plus un parvis et un grand garage à Vélos avec remplacement du tablier du pont : **6,3 Millions d'euros**.

La halte de MARSAC-DORDOGNE, rénovation des quais (allongement à 137 m et rehaussement), passerelle avec ascenseurs et escaliers, équipements pour le confort des voyageurs, **5,8 millions d'euros**.

Pour notre voie unique, pas besoin de passerelle ni d'ascenseur, 3 ou 4 millions d'euros par halte devraient largement suffire.

Il s'agit donc bien d'un manque de volonté de la région que vous représentez, vous laissez sur le bas-côté de la voie ferrée, plus de 100 000 habitants si l'on compte la CDC du Pays de Fontenay (36 263 habitants), la CDC Sud Vendée Littoral (56 576 habitants), la CDC Vendée – Sèvre Autize (16 524 habitants).

Votre seule proposition est la mise en place de cars à titre expérimental entre FONTENAY LE COMTE et LA ROCHE SUR YON, cars qui emprunteront l'autoroute de FONTENAY LE COMTE à BOURNEZEAU, cars que vous supprimerez si la fréquentation n'est pas suffisante.

Cette proposition est en totale contradiction avec la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019 qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre avec comme objectif, une neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050.

Comment est-il possible de dire que si des trains s'arrêtent dans leur commune, les habitants du sud Vendée ne les prendraient pas alors que partout en France, la fréquentation des Ter explose tout comme sur la région des Pays de La Loire (+ 44 %) ?

Les habitants du Sud Vendée seraient-ils différents des habitants de la ligne Cholet-Les Herbiers pour lesquels vous ne vous posez pas la question.

Notre association des usagers des transports pense que les populations du sud Vendée payent dès maintenant l'ouverture à la concurrence des Ter.

En effet, votre choix de confier à un nouvel opérateur ferroviaire le lot Ter « Sud-Loire » vous impose la construction d'un nouvel atelier Ter sur le site de NANTES pour un coût de 58 Millions d'€, cela en plus de celui du Mans pour un montant de 71 Millions d'€ soit un total de 129 Millions d'€ tout cela avec les fonds propres de la région en cadeau à ces nouveaux opérateurs.

Pour l'anecdote, un autre atelier sera construit sur le site de NANTES cela dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des trains Intercités, financé quant à lui par l'Etat.

Combien de haltes et de créations de Ter aurions-nous pu faire avec une telle somme (129 M€) afin de répondre à des besoins de déplacements sans pour autant ouvrir à la concurrence les Ter ou encore, nous aurions pu rétablir la seconde voie entre LA ROCHELLE et LA ROCHE SUR YON ?

Concernant l'ouverture à la concurrence des Ter, je cite vos propos :

« L'ouverture à la concurrence nous permet plus d'offre, plus de services, plus de transition écologique ». « Ce choc d'offre va profondément transformer le quotidien des gens qui prennent le TER et attirer ceux qui hésitent encore à prendre le train ». 100 Millions d'€ seront investis, 26 % d'offre de trains en plus.

Qu'en sera-t-il pour le sud Vendée ?

Les grandes métropoles vont voir leurs dessertes se développer par la mise en place des Services Express Régionaux Métropolitains mais vous ne devez pas oublier la ruralité.

Pour terminer, l'AUT 85 estime que dans un contexte de retour des usagers vers le train, l'outil ferroviaire doit être sauvegardé et nous vous demandons le maintien de la ligne ferroviaire NIORT-FONTENAY LE COMTE en lieu et place d'une voie verte comme vous le proposez.

Merci de nous avoir laissé la parole.